



La commission de facilitation des projets ENR de Seine-et-Marne

Pour qui ?

- pour les porteurs de projets
- pour les élus

Pourquoi ?

- Un seul point d'entrée
- Examen en phase avant-projet,
- Éclairages sur :
 - ◆ les enjeux
 - ◆ les procédures
 - ◆ les orientations

Pilote

DDT77 / UD77

Membres

- les services instructeurs de la DDT (urbanisme, environnement, agricole, juridique...)
- les services instructeurs de la DRIEAT (UD 77, SNP, SPR...)
- le Conseil départemental 77

Contact

DDT de Seine-et-Marne
SEM CV / MTE
288 rue Georges Clémenceau, Parc d'activités
77000 Vaux-le-Pénil
Tél : 01 60 56 73 35
01 60 56 72 71
Mel : ddt-mte-semcv@seine-et-marne.gouv.fr

Déroulement

Présentation d'un projet en commission de facilitation ENR 77

La commission formule des recommandations, des conseils ou des alertes, notamment sur les réglementations et procédures à prendre en compte

 Cette commission n'a pas vocation à délivrer une quelconque autorisation administrative et n'exonère en aucun cas les communes ou les EPCI, ainsi que les porteurs de projet(s) de mener à terme les procédures réglementaires à mettre en œuvre pour faire aboutir leurs dossiers

41 % → méthaniseurs
49 % → centrales solaires photovoltaïques au sol
5 % → parcs éoliens
5 % → centrales hydroélectriques



J – 21 jrs

Réunion J

Au fil de l'eau